

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 V 334 Vœu relatif à la transmission de la mémoire au public scolaire.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu adopté par le Conseil du 2^e arrondissement, déposé par Mme Catherine MICHAUD, relatif à la transmission de la mémoire au public scolaire ;

Considérant les nombreuses commémorations à Paris rendant hommage aux anciens combattants et aux civils pour leur dévouement et leur sacrifice tout au long de notre histoire commune ;

Considérant qu'au-delà des guerres et des batailles que nous commémorons, ces cérémonies ont avant tout pour objectif de rendre hommage aux femmes et aux hommes, soldats comme civils, qui ont parfois donné leur vie pour défendre la Liberté ;

Considérant que cette transmission revêt une importance toute particulière auprès des jeunes générations, notamment dans le cadre scolaire, en complément des cours d'histoire et d'éducation civique ;

Considérant les différentes actions initiées ou soutenues par la Ville de Paris, le Ministère de l'Éducation Nationale et celui de la Défense et des Anciens Combattants, visant à sensibiliser les enfants au devoir de mémoire en milieu scolaire ;

Considérant l'important travail de pose de plaques commémoratives au sein des établissements scolaires, notamment pour rendre hommage aux enfants et écoliers victimes de la barbarie nazie durant l'Occupation ;

Considérant différentes actions concrètes visant à atteindre ces objectifs, comme l'opération "1.000 arbres pour les nécropoles", le "Concours des petits artistes de la Mémoire", le concours annuel "la flamme de l'égalité", ou encore différentes mallettes pédagogiques distribuées dans les écoles parisiennes par la Ligue de l'Enseignement, en partenariat avec la Ville de Paris ;

Considérant que, malgré ces différentes initiatives, la présence d'écoliers aux cérémonies de commémoration dans les mairies d'arrondissement demeure, malheureusement encore faible ;

Sur proposition de Mmes Olga JOHNSON, Leïla DIRI, Béatrice LECOUTURIER, Valérie NAHMIA et les élu-e-s du groupe UDI-MODEM et Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de l'Exécutif,

Proposent :

Qu'à l'occasion de la présentation du budget primitif mémoire 2018, lors de la réunion de la 2e Commission du Conseil de Paris de décembre 2017, qu'un focus puisse être réalisé sur l'ensemble des programmes et initiatives financés ou cofinancés par la Ville de Paris relatifs à la Mémoire dans les établissements scolaires, et auprès des enfants dans le cadre extrascolaire .

Que la Ville de Paris sollicite le référent mémoire et citoyenneté de l'Académie de Paris, pour que lui soit communiquée un bilan des dispositifs actuels d'information dans les établissements scolaires de la tenue de commémorations dans les arrondissements.